

REPUBLIQUE GABONAISE
 MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE,
 ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT
 DURABLE

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
 BP 37/45 - Libreville

Date de réception de la déclaration :

Cachet du service de réception

DECLARATION

(à établir en trois exemplaires)

PRECOMPTE D'IRPP SUR LES REVENUS FONCIERS

Exercice :

Mois :

1 - Identification de la partie versante	Cadre réservé à l'administration
n° du contribuable : <u>1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1</u> <u>1 1</u> (Numéro d'identification Fiscale (NIF)) Nom du contribuable : Raison sociale : Boîte postale : Téléphone : Adresse E. mail :	Sigle : Ville : Télécopie : Code de résidence : Résidence d'affectation de l'im ôt
	D
	(Confirmation du code de résidence ou inscription du code correct)

2 - Identification du bailleur
n° du contribuable : <u>1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1</u> <u>1 1</u> (Numéro d'identification Fiscale NIF) Nom du contribuable : Raison sociale : Boîte postale : Téléphone : Ville :
Si le :

Ligne	Nature des locations	Montant global des loyers
1	Propriétés bâties (maisons et usines)	
2	Propriétés non bâties de toute nature	
3	Taux	5%
Montant du précompte à payer : (L1+L2) x L3		

4 - Règlement de l'im ôt
Mode de versement : Banque : - virement : - espèce : D - chèque : D n° de chèque : date : D

n° de quittance : Cachet de la Recette

Fait à _____, le _____ Signature et cachet du contribuable

Rappel : Le dépôt de la déclaration doit obligatoirement s'accompagner du paiement de l'impôt dû.
 Date limite de dépôt (art. 178 bis du CGI) : le 15 de chaque mois suivant le précompte.